

Cercle de Silence Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 27 mai 2025 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre !

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique, et aussi à la mairie de Toulouse.

Le 19 juin 2025 en accompagnement de la Journée Mondiale des Réfugiés (qui a lieu le lendemain), à la salle polyvalente de Pibrac, boulevard des Ecoles, un théâtre-forum est organisé par la Mairie de Pibrac avec des associations SOS-Méditerranée, La Ligue des Droits de l'Homme, Le Cercle des Voisins, RESF, un avocat spécialisé dans le droit des Etrangers et le Cercle de silence..

Si vous ignorez ce qu'est le théâtre-forum, voici une présentation assez simple

<https://lequartier.animafac.net/fiches-pratiques/sensibiliser-par-le-theatre-forum/>

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 22 mai 2025 obtenues grâce à la CIMADE

Les travaux prévus de longue date sont toujours en attente. Le centre est plein, 120 personnes, seulement des hommes. Les femmes sont transférées au CRA de Marseille ou de Lyon.

Un homme de 67 ans, en fauteuil roulant électrique, arrivé en France en 1959 à l'âge de 1 an, a été transféré début mai au CRA depuis Avignon où il réside. Après trois jours, le médecin a déclaré que le centre n'était pas adapté à recevoir des personnes ayant un tel handicap... et cet homme a été libéré. A lui de d'organiser son retour à Avignon.

Les arrestations de personnes résidant en France depuis 10 ans ou plus sont de plus en plus fréquentes.

Rétrécissement de l'espace civique : c'est le thème de la conférence qu'a donnée le 15 mai à Toulouse, P. Tartakowski, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Ce rétrécissement se traduit de nombreuses manières, allant dans le cas les plus graves jusqu'à l'interdiction totale de certaines associations.

comme la CIMADE par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) qui est un établissement public sous tutelle du ministère de l'intérieur.

En effet, le placement en rétention administrative, qui constitue une mesure privative de liberté, implique nécessairement l'existence d'une assistance juridique. Jusqu'ici, ce sont les associations qui agissent dans les CRA qui assurent cette assistance juridique en toute indépendance. Il est à craindre que le personnel de l'OFII, qui dépend du ministère de l'intérieur, n'ait pas cette indépendance !

Ce projet de loi a été voté par le sénat le 12 mai (plus de détails sur <https://www.senat.fr/scrutin-public/2024/scr2024-268.html>). Ce projet de loi doit passer devant les députés lors d'une prochaine session. Nous vous encourageons à écrire à votre député pour lui exprimer votre opinion. On trouve facilement le mail du député de sa circonscription sur le site de l'Assemblée Nationale :

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/vos-deputes>

Une autre proposition de loi (loi n° 1148) visant à faciliter le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive

La loi du 16 juin 2011 a créé un régime dérogatoire pour les **étrangers condamnés pour terrorisme**. Ces derniers peuvent être retenus en CRA jusqu'à 180 jours, voire 210 jours, dans l'attente de leur éloignement. Les auteurs de la nouvelle [proposition de loi](#) considèrent que les conditions de rétention administrative des étrangers en attente d'éloignement sont insuffisantes. Ils souhaitent étendre les cas pour lesquels la prolongation de la rétention au-delà de 90 jours est possible. Cette proposition de loi, qui a été adoptée en première lecture le 18 mars 2025 par le Sénat (<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl24-298.html>), doit passer devant les députés lors d'une prochaine session. **N'hésitez pas à écrire à votre député.**

Le 6 mai, la CIMADE a présenté à la bourse du travail le rapport annuel sur les CRA.

Comme chaque année, fortes de leur présence quotidienne dans les centres de rétention administrative (CRA) de France hexagonale et d'Outre-mer, les associations Forum Réfugiés-Cosi, France terre d'asile, le Groupe SOS Solidarités – Assfam, La Cimade et Solidarité Mayotte publient un rapport documentant les principales problématiques observées dans ces lieux d'enfermement souvent opaques, et fournissent des chiffres précis sur les situations rencontrées.

Parmi les nombreuses informations de ce rapport, nous signalons l'évolution très rapide de la durée moyenne de rétention : 12,5 jours en 2017 et 32,8 jours en 2024, soit près de 2,5 fois plus qu'il y a 7 ans!</